



Directive 548 (1999)¹

Emergence d'une culture de l'enfant en Albanie

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée rappelle que son engagement pour la cause des enfants s'est traduit par l'adoption en 1996 d'un texte majeur, la Stratégie européenne pour les enfants ([Recommandation 1286](#)). L'objectif de ce texte est de donner une dimension européenne à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et de permettre la traduction dans la pratique des droits que cette convention reconnaît aux enfants.
2. L'Albanie connaît une crise politique, économique et sociale prolongée et ne prête pas l'attention voulue à ses enfants. Il y a une réelle urgence à alerter l'opinion publique nationale, à sensibiliser les décideurs politiques, les différents milieux professionnels et les organisations non gouvernementales concernés aux problèmes et drames auxquels sont confrontés les enfants albanais, et à contribuer à l'émergence d'une «culture de l'enfant» dans ce pays.
3. Aussi, l'Assemblée charge-t-elle sa commission des questions sociales, de la santé et de la famille de réunir, en coopération avec l'Unicef, une conférence européenne multidisciplinaire sur les droits des enfants, à Tirana, en 1999, à l'occasion du 10e anniversaire de la convention de l'Onu.

1. Discussion par l'Assemblée le 29 janvier 1999 (8e séance) (voir [Doc. 8284](#), rapport de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille, rapporteuse: Mme Pozza Tasca). Texte adopté par l'Assemblée le 29 janvier 1999 (8e séance).

